

## COMITE SYNDICAL

### Procès-verbal de la séance du trente mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente mars, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures en session ordinaire, au siège du SIVOM à Champagne-en-Valromey, sous la présidence de Pauline GODET, Présidente du SIVOM du Valromey.

**PRESENTS** : Gérard BERTHIER, David GUILLET, Annie MEURIAU, Robert SERPOL (Arvière-en-Valromey), Dominique CHARVET, Philippe HAMEL, Christophe MICHAILLE (Champagne-en-Valromey), Bernard ANCIAN, Vanessa BERNE, Jean ROCHE (Haut-Valromey), Pierre BROUSSART (Ruffieu), Nicole BIDET, André BOLON, Pauline GODET, Jean-François MARTINE, Marie-Françoise MARTINOD, Zénon NITKOWSKI (Valromey-sur-Séran).

**ABSENTS EXCUSES** : Daniel SOULIERS (Champagne-en-Valromey) Pouvoir Philippe HAMEL, Laetitia Charpy (Haut-Valromey), Joël BRUN, Marine MEUNIER (Talissieu).

Marie-Françoise MARTINOD a été désignée secrétaire de séance.

#### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19/01/2022.

L'assemblée approuve le procès-verbal de la séance du 19/01/2022 à l'unanimité.

#### 2. Information sur les décisions de la Présidente prises au titre de l'article L.5211-10 du CGCT.

DATE	ENTREPRISE	SERVICE	PRESTATION	MONTANT TTC
21/12/2021	PESENTI	Plan d'eau Vendrolière	Isolation local	2 208,24
24/01/2022	ATME DESCHAMPS	Maison de pays	Rempl spots des sanitaires par leds	1 125,84
24/01/2022	EGD	Ecole de Brénaz	Peinture classes et hall d'entrée	7 431,90
24/01/2022	DIRECT NETTOYAGE	Maison de pays	Nettoyage après chantier de la cuisine	200,00
08/03/2022	ATME DESCHAMPS	Maison de pays	Maintenance alarme incendie	413,70
08/03/2022	ATME DESCHAMPS	Ecole mat Champagne	Conformité armoire élec +	2 075,74
08/03/2022	ATME DESCHAMPS	Ecole élém Champagne	Travaux suite rapport SOCOTEC	2 122,44
14/03/2022	DOMBES HOTTES	Maison de pays	Vérification extraction hotte cuisine	418,56

#### 3. Financement des actions du PEL 2020/2021 et 2021/2022.

**Financement des actions du Projet Educatif Local (PEL) du Valromey 2020/2021** : [\[Affaire débattue N° 2022/092\]](#)

Par délibérations en date du 14/10/2020 et du 9/12/2020, l'assemblée a validé le financement des projets PEL déposés par les associations et les écoles sous forme de fiches projet pour l'année scolaire 2020/2021. Les actions étant à ce jour terminées et les fiches bilan présentées, le Comité syndical, à l'unanimité, accepte de verser les subventions correspondantes sur l'exercice 2022 (subventions SIVOM et subventions PASAE) de la manière suivante :

INTITULE DE L'ACTION	PORTEUR DE L'ACTION	SUBVENTION PASAE	SUBVENTION SIVOM
Ateliers éducatifs yoga Iyengar	YOGA du Bugey	500 €	362 €
Journées 11-17 ans	Ain'terlude-en-Bugey	700 €	
Passeport pour les étoiles	Astroval	700 €	200 €
Animations cinématographiques	Ciné Rencontre	600 €	90 €
Éveil musical familles-enfants	Val'Muse	400 €	800 €
Mini concerts découvertes	Val'Muse	1 150 €	1 900 €
Jouant en coopérant	Ain'terlude-en-Bugey		200 €
Ecole en jeux (Brénaz Virieu)	Ain'terlude-en-Bugey		700 €
The Kpop Project	Ecole Montessori		600 €
Lettres et dessins d'enfants	Ecole Montessori		600 €
	<b>Total</b>	<b>4 050 €</b>	<b>5 452 €</b>

#### Financement des actions du PEL du Valromey : exercice 2021/2022 : [Affaire débattue N° 2022/093]

Par délibération en date du 13/10/2021, l'assemblée a validé les actions proposées au titre du PEL du Valromey (exercice 2021/2022). Cependant, des financements complémentaires peuvent être mobilisés dans le cadre du dispositif GRANDIR EN MILIEU RURAL mis en œuvre par la MSA sur le territoire du Valromey, pour un montant total de de 5 066.25 € diminuant d'autant la participation du SIVOM du Valromey qui passerait de 18 637 € à 13 570.75 €.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, valide le nouveau plan de financement proposé :

INTITULE DE L'ACTION	PORTEUR DE L'ACTION	SUBVENTIONS MSA	SUBVENTION SIVOM
Éducation à la santé par le yoga	YOGA du Bugey	790.00	210.00
Journées ados	Ain'terlude-en-Bugey		400.00
Projet alimentation collège	Ain'terlude-en-Bugey		600.00
Projet alimentation familles	Ain'terlude-en-Bugey		550.00
Passeport pour les étoiles	Astroval	357.50	722.50
Animation cinématographique	Ciné Rencontre		900.00
Initiation théâtrale	Mises en Jeux	430.00	370.00
Temps partagé parents/enfants	ALFA3A	463.25	339.75
Spectacle musical maternelles	Val'Muse		1 872.00
Résidence d'artistes	Val'Muse	550.50	1 049.50
Ateliers découverte instruments primaires	Val'Muse	2 475.00	1 925.00
Conseils d'enfants	Ecoles Brénaz/Virieu		582.00
Projet Histoire (musées)	Ecole Virieu le Petit		750.00
Poterie artisanale	Ecole primaire Champagne		1 000.00
Rencontre producteurs locaux	Ecole primaire Champagne		900.00
Quand les objets prennent vie	Ecole maternelle Champagne		600.00
Roma, la comédie romaine en jeux	Ecole Montessori		800.00
	<b>TOTAL</b>	<b>5 066.25</b>	<b>13 570.75</b>

Puis, Pauline GODET expose à l'assemblée le dispositif proposé par la MSA Ain Rhône « GRANDIR EN MILIEU RURAL » qui permet l'accompagnement des politiques enfance - jeunesse des territoires ruraux et auquel le SIVOM du Valromey est éligible. Afin de bénéficier des financements dès 2021, une déclaration d'intention a été transmise à la MSA fin 2021. Une enveloppe globale d'environ 9 700 € a été affectée au territoire du Valromey : 4 700 € pour financer l'achat d'un véhicule pour le RPEI géré par Ain'Terlude et 5 066 € pour financer des actions du PEL.

D'ici la fin de l'année, une convention-cadre devra être signée avec la MSA.

Par ailleurs, Pauline GODET précise que le dispositif PEL, mis en place depuis 2013 est arrivé à échéance. Il est désormais remplacé par le Projet Educatif Territorial (PEDT) ou Projet Educatif Territorial – Plan Mercredi (PEDT-PM). Celui-ci vise à mettre en cohérence les activités éducatives (culturelles, sportives...) à destination des enfants et des jeunes au regard d'orientations partagées et en articulant les temps scolaires, péri et extra scolaires. Il s'agit notamment de mieux accompagner les parcours éducatifs de ces publics et de rassembler les différents acteurs du territoire.

L'idée est soit de monter des projets assez « généralistes » afin de toucher un large public, soit de cibler des thématiques plus fines en lien avec d'autres politiques publiques (santé, alimentation, circuits courts, danger des écrans, numérique, mobilité...)

Elle ajoute que le périmètre du SIVOM est pertinent pour porter un projet social (la CCBS ne prendra pas cette compétence et les communes ne sont pas adaptées). Il sera cependant nécessaire de modifier les statuts du SIVOM.

La mise en place du PEDT nécessite la réalisation d'un diagnostic de territoire afin d'identifier les problématiques (points forts, points faibles), de définir des objectifs et de les décliner en actions concrètes portées par les acteurs locaux (associations, écoles...). La réalisation en interne étant difficile, il est proposé de faire appel à un intervenant extérieur, la prestation pouvant être financée à 50% par la CAF et 25% par la MSA (à noter que ALFA3A a monté le PEDT de la commune d'Artemare). Pour que le PEDT soit effectif au 01/01/2022, le dossier doit être transmis avant le 24/10/2022.

Le comité syndical valide la réalisation d'un diagnostic en vue de mettre en place un PEDT.

#### 4. Plan d'eau de la Vendrolière : convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage CCBS. [Affaire débattue N° 2022/094]

Dans le cadre des études réalisées sur le site du plan d'eau de la Vendrolière, une assistance technique a été sollicitée auprès du service GEMAPI de la CCBS afin notamment :

- d'assister techniquement le SIVOM du Valromey (maître d'ouvrage) pour la phase de réflexion initiale du projet, apportant sa connaissance des milieux aquatiques, des enjeux environnementaux et règlementaires ;
- d'assister le SIVOM du Valromey lors de la consultation pour la rédaction du cahier des charges et le choix des prestataires ;

- d'accompagner le SIVOM du Valromey dans l'analyse et le rendu des études ;
- de l'aider dans sa décision à requalifier le site.

Un agent a été gracieusement mis à disposition par la CCBS pour effectuer ces missions.

Cependant, le poste étant financé par l'Agence de l'Eau, il convient de valoriser la prestation sur la base de 4 jours à 500 € HT par jour, soit une prestation égale à 2 000 € HT – 2 400 € TTC.

Le Comité Syndical, à l'unanimité donne son accord pour signer une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la CCBS.

Pauline GODET informe l'assemblée qu'une réunion sur le site est prévue le 5/04 prochain en présence de Vincent MOLINIER pour faire le point sur les captages. A la question de Christophe MICHAILLE sur la reprise de l'étanchéité du bassin, elle répond que pour l'instant, il a été décidé de ne pas donner suite aux préconisations de forages dans la digue et dans le bassin mais d'effectuer des recherches pour une alimentation complémentaire.

Concernant l'activité de petite restauration sur le site, elle indique avoir demandé l'enlèvement du bus aux gérants. Ceux-ci proposent de revêtir les façades d'un habillage bois afin de mieux l'intégrer dans le paysage. Ils soutiennent que cet espace permet un accueil hors saison satisfaisant la clientèle locale et les ouvriers. Cependant, considérant l'aspect esthétique et l'aspect administratif au regard des contraintes au niveau de l'urbanisme, de la sécurité incendie et de l'accueil des PMR, l'assemblée demande l'évacuation du bus tout en précisant que, le cas échéant, la convention d'occupation des locaux pouvait être modifiée au niveau de la durée.

→19h30 : Arrivée de Pierre BROUSSART.

Enfin, il sera rappelé aux gérants de nettoyer les abords du local et de couper l'eau avant l'hiver (en cas de nouveau gel du compteur, la dépense leur sera répercutée).

#### **5. Convention de mise à disposition d'un local à l'EPIC OT Bugey Sud Grand Colombier. [Affaire débattue N° 2022/095]**

Depuis 2017, le SIVOM du Valromey met à disposition de l'EPIC office de tourisme Bugey Sud Grand Colombier un local situé au rez-de-chaussée de la maison de pays. Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte de renouveler la mise à disposition aux conditions suivantes :

- durée de la convention : du 01/01/2022 au 31/12/2024, soit 3 ans,
- participation annuelle : 600 € au titre d'un remboursement forfaitaire permettant de couvrir les frais liés au local,
- remboursement des lignes téléphoniques : 2 X 11,99 € TTC par mois + hors forfait éventuel avec téléphones en caution,
- remboursement de l'abonnement internet : 9,57 € TTC mois,
- remboursement des copies : selon les tarifs fixés par délibération du 26/03/2015.

#### **6. Demande de subvention Département Ain au titre du dispositif « En scène ». [Affaire débattue N° 2022/096]**

Dans le cadre du dispositif « En Scène », le Département de l'Ain accompagne les collectivités et leur bibliothèque dans des projets d'animation culturelle et cofinance les spectacles organisés à l'initiative des bibliothèques.

Pour l'année 2022, la Médiathèque du Valromey, propose la lecture théâtrale du spectacle « Signé Sand » du Théâtre de la Chrysalide de Lyon dont la représentation est prévue le 20/05/2022. Le coût de cette prestation est de 889.86 € TTC (y compris les frais de transport). Le SIVOM du Valromey pourrait bénéficier d'une subvention du Département à hauteur de 50%, soit une somme de 445 €.

Le comité syndical, à l'unanimité, approuve l'organisation du spectacle tel qu'exposé ci-avant, accepte le devis présenté de 889.86 € TTC et charge la Présidente de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département de l'Ain.

#### **7. Demande de subvention Région AURA travaux MP 2<sup>ème</sup> tranche. [Affaire débattue N° 2022/097]**

Pauline GODET expose le projet de rénovation du 2<sup>ème</sup> étage de la maison de pays du Valromey à vocation administrative (siège du SIVOM du Valromey, du Syndicat des eaux du bas Valromey, salles de réunion) :

- Travaux de peinture - Entreprise PESENTI :	29 861.67 € HT
- Travaux d'électricité - Entreprise ATME DESCHAMPS :	1 786.75 € HT
- Changement de la signalétique extérieure et intérieure - 6 <sup>ème</sup> SENS :	4 638.00 € HT
- Pose d'une barrière sur terrasse extérieure - MOLLEX :	2 423.11 € HT
Soit un montant total de travaux de	38 709.53 € HT

Afin de mettre en œuvre ce programme, elle propose de déposer une demande d'aide financière auprès de la Région AURA. Elle précise que pour les travaux de peinture du 2<sup>ème</sup> étage, une subvention a déjà été accordée par l'Etat au titre de la DETR 2021 pour un montant de 6 362 €. Le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est donc le suivant :

- Subvention de la Région AURA : 19 355 €, soit 50% d'une dépense de 38 709.53 € HT ;
- Subvention de l'État au titre de la DETR : 6 362 €, soit 20% d'une dépense de 31 807.67 € HT ;
- Fonds propres du SIVOM du Valromey : 12 962.53 €, soit 33 % du coût total des travaux HT.

Le comité syndical à l'unanimité, valide la réalisation de ces travaux, approuve le plan de financement prévisionnel et charge la présidente de déposer le dossier de demande de subvention auprès de la Région AURA.

#### 8. Demande de subvention DETR travaux dans les écoles. [Affaire débattue N° 2022/098]

Pauline GODET expose les travaux qui sont programmés cette année dans les différents bâtiments scolaires :

⇒ École de Brénaz : peinture des salles de classes et du hall d'entrée :	6 193.25 € HT
⇒ École maternelle de Champagne en Valromey : Changement volet roulant :	842.85 € HT
⇒ Ecole élémentaire d'Hotonnes :	
Peinture du couloir du rez de chaussée :	5 685.87 € HT
Aménagement d'un sanitaire au 1 <sup>er</sup> étage :	3 065.71 € HT
Remplacement des vannes thermostatiques des radiateurs :	1 303.74 € HT
⇒ Ecole de Talissieu : Installation d'une ligne informatique :	1 195.64 € HT
Soit un montant total de travaux de :	18 287.06 € HT

Afin de financer ces investissements, elle propose de solliciter une subvention auprès de l'État, au titre de la DETR 2022, au taux maximum de 50%, soit une subvention de 9 143 €. Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande serait le suivant :

- Subvention de l'État au titre de la DETR : 9 143 €, soit 50% d'une dépense de 18 287.06 € HT ;
- Fonds propres du SIVOM du Valromey : 9 144.06 € (sur le montant HT des travaux).

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, accepte de réaliser les travaux présentés, approuve le plan de financement exposé ci-avant et charge la Présidente de déposer le dossier de demande de subvention.

#### 9. Demande de subvention remplacement chaudière maison forestière Arvières.

André BOLON explique que depuis fin 2021 la chaudière bois bûches de la maison forestière d'Arvières est en panne et non réparable. Pendant l'hiver, le gérant a utilisé le poêle à bois dans la salle et des radiateurs électriques dans les chambres. Suite à la décision de l'ONF d'équiper le gîte d'une chaudière à granulés, le gérant a fait connaître son désaccord car le silo occuperait l'actuel atelier le rendant inopérant et entraînerait un surcoût du loyer.

L'ONF doit contacter d'autres entreprises. Il est souhaité que le gérant soit associé à cette décision.

Conformément au bail commercial, le SIVOM du Valromey assurerait la maîtrise d'ouvrage de l'opération et répercuterait la dépense sur le loyer de l'ONF.

#### 10. Contribution des communes au SIVOM du Valromey. [Affaire débattue N° 2022/099]

Selon l'article 13 des statuts du SIVOM du Valromey, « la contribution des communes aux dépenses de fonctionnement et d'investissement du syndicat est établie annuellement au regard du besoin d'équilibre évalué sur la base du budget prévisionnel ». Cette contribution est répartie entre les communes au prorata de leur potentiel fiscal 3 taxes figurant sur la fiche DGF N-1 des communes. Depuis la création du SIVOM du Valromey en 2017, une contribution de 549 000 € est versée annuellement. Cette somme correspond au montant des compétences restituées aux communes lors de l'intégration à la communauté de communes Bugey Sud et portées par le SIVOM du Valromey.

Pour l'exercice 2022, le Comité Syndical par 18 voix pour et une voix contre (Dominique CHARVET), décide de maintenir le montant des contributions à 549 000 € et conformément aux statuts du SIVOM du Valromey de répartir cette somme entre les communes au prorata du potentiel fiscal 3 taxes figurant sur la fiche DGF 2021 des communes :

	PF 3 taxes 2021	Contribution SIVOM	Taux
Arvière-en-Valromey	477 269	88 984	16,21%
Champagne-en-Valromey	460 640	85 884	15,64%
Haut Valromey	636 787	118 726	21,63%
Ruffieu	139 911	26 086	4,75%
Talissieu	277 829	51 800	9,44%
Valromey-sur-Séran	952 135	177 520	32,34%
<b>TOTAL</b>	<b>2 944 571</b>	<b>549 000</b>	<b>100,00%</b>

### 11. Approbation des comptes de gestion du budget général et du budget annexe. [Affaire débattue N° 2022/100]

Le Comité Syndical déclare à l'unanimité que les comptes de gestion du budget général et du budget annexe photovoltaïque, dressés pour l'exercice 2021 par le Trésorier, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### 12. Approbation des comptes administratifs du budget général et du budget annexe. [Affaire débattue N° 2022/101]

Pauline GODET, Présidente, quitte la salle au moment du vote.

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Annie MEURIAU, 1<sup>er</sup> Vice-Présidente, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par la Présidente, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré vote et arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

#### BUDGET PRINCIPAL

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	61 174 .63			963 257.20	61 174 .63	963 257.20
Opérations de l'exercice	388 491.05	195 642.79	566 351.36	696 443.14	954 842.41	892 085.93
TOTAUX	449 665.68	195 642.79	566 351.36	1 659 700.34	1 016 017.04	1 855 343.13
Résultats de clôture	254 022.89			1 093 348.98		839 326.09
Reste à réaliser	96 726.75	68 194.00			96 726.75	68 194.00
TOTAUX CUMULES	546 392.43	263 836.79	566 351.36	1 659 700.34	1 112 743.79	1 923 537.13
Résultats définitifs	282 555.64			1 093 700.34		810 793.34

#### BUDGET ANNEXE (Photovoltaïque)

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		63 032.38		9 125.79		72 158.17
Opérations de l'exercice	27 345.59	14 546.09	16 945.45	14 317.86	44 291.04	28 863.95
TOTAUX	27 345.59	77 578.47	16 945.45	23 443.65	44 291.04	101 022.12
Résultats de clôture		50 232.88		6 498.20		56 831.08
Reste à réaliser						
TOTAUX CUMULES	27 345.59	77 578.47	16 945.45	23 443.65	44 291.04	101 022.12
Résultats définitifs		50 232.88		6 498.20		56 831.08

### 13. Affectation du résultat. [Affaire débattue N° 2022/102] [Affaire débattue N° 2022/103]

L'assemblée, constatant les résultats 2021, décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

	BUDGET GENERAL	BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE
Résultat de fonctionnement exercice 2021	+ 130 091,78 €	-2 627,59 €
Résultat de fonctionnement reporté	963 257,20 €	9 125,79 €
Résultat à affecter	<b>1 093 348,98</b>	<b>6 498,20 €</b>
Solde d'exécution d'investissement 2021	- 254 022,89 €	50 232,88 €
Solde des RAR d'investissement	- 28 532,75 €	0,00 €
Besoin de financement	<b>- 282 555,64 €</b>	0,00 €
Affectation :		
Excédent fonctionnement capitalisé (1068)	282 555,64 €	
Report en fonctionnement (002)	810 793,34 €	6 498,20 €
Déficit reporté de fonctionnement	0,00 €	0.00 €

#### 14. Approbation des budgets primitifs du budget général et du budget annexe. [Affaire débattue N° 2022/104]

Le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2022 du budget général et du budget photovoltaïque tel qu'exposé ci-après :

FONCTIONNEMENT	BUDGET GENERAL		BUDGET ANNEXE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du présent budget	1 488 139.34 €	677 346.00 €	24 648.20 €	18 150.00 €
Résultat de fonctionnement reporté		810 793.34 €		6 498.20 €
<b>TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 488 139.34 €</b>	<b>1 488 139.34 €</b>	<b>24 648.20 €</b>	<b>24 648.20 €</b>
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du présent budget	364 981.39 €	647 537.03 €	83 832.88 €	33 600.00 €
Restes à réaliser exercice précédent	96 726.75 €	68 194.00 €		
Solde d'exécution reporté	254 022.89 €			50 232.88 €
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>715 731.03 €</b>	<b>715 731.03 €</b>	<b>83 832.88 €</b>	<b>83 832.88 €</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>2 203 870.37 €</b>	<b>2 203 870.37 €</b>	<b>108 481.08 €</b>	<b>108 481.08 €</b>

#### 15. Débat sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire.

Pauline GODET rappelle que la protection sociale complémentaire (PSC) est constituée des contrats de santé (en complément des remboursements de la sécurité sociale) et des contrats en prévoyance (ou garantie maintien de salaire).

Les employeurs locaux ont la possibilité de participer financièrement aux contrats de leurs agents, ce que fait le SIVOM du Valromey pour la garantie maintien de salaire suite à une délibération du 6/12/2012.

La nouvelle ordonnance du 17 février 2021 prévoit l'obligation pour les employeurs de participer financièrement aux contrats prévoyance de leurs agents en 2025 (qui ne pourra être inférieure à 20% d'un montant de référence) et aux contrats santé en 2026 (qui ne pourra être inférieure à 50 % d'un montant de référence). Ces dispositions visent à permettre aux agents de bénéficier d'une couverture assurantielle les garantissant contre la précarité et d'harmoniser avec la législation déjà en vigueur dans le secteur privé.

Pauline GODET précise que les employeurs publics doivent mettre en débat ce sujet au sein de leurs assemblées délibérantes. Ce débat peut porter sur les points suivants : les enjeux de la protection sociale complémentaire (accompagnement social, arbitrages financiers, articulation avec les politiques de prévention, attractivité ...), la nature des garanties envisagées, le niveau de participation, le calendrier de mise en œuvre.

Elle indique que le CDG 01 travaille actuellement à l'élaboration d'un contrat groupe sur les garanties santé et prévoyance à destination des collectivités.

L'assemblée prend acte de ces nouvelles dispositions prochainement en vigueur et s'associera le moment venu à la consultation du CDG. Pauline GODET ajoute qu'une réflexion peut être également être engagée, à l'échelle du SIVOM, sur la mise en place de chèques déjeuners à destination des agents.

## 16. Questions diverses.

- Maison France Services : Pauline GODET informe l'assemblée du très bon fonctionnement de ce service qui correspond aux attentes de la population.
- ADESSA : le point relais de la maison de pays, en place depuis 2014, ne correspond plus aux besoins du terrain ainsi qu'aux nouvelles orientations de l'ARS. Il sera donc fermé prochainement.
- Personnel : Mme BEAL en accident de service depuis le 13/05/2019, va reprendre à mi-temps thérapeutique à compter du 25/04/2022.
- Peinture 2<sup>ème</sup> étage de la maison de pays : lors des travaux qui vont se dérouler entre le 11/07 et le 05/08, il est fait appel à des volontaires pour déplacer les dossiers en salle d'archives.
- Aide en faveur de l'Ukraine : Pauline GODET précise que le SIVOM n'a pas budgété de subvention en faveur de l'Ukraine. Elle tient à saluer la forte mobilisation des habitants lors de la collecte organisée au niveau de la CCBS ainsi que l'engagement des familles qui accueillent des réfugiés. Pierre BROUSSART pense que des actions collectives pourraient être organisées à l'échelle du Valromey : apprentissage du français...

**La séance est levée à 20h45.**

**La Présidente**  
GODET Pauline

**Le secrétaire de séance**  
MARTINOD Marie-Françoise

**Les membres du comité syndical,**

ANCIAN Bernard	HAMEL Philippe
BERNE Vanessa	MARTINE Jean-François
BERTHIER Gérard	MARTINOD Marie-Françoise
BIDET Nicole	<del>MEUNIER</del> Marine (excusée)
BOLON André	MEURIAU Annie
BROUSSART Pierre	MICHAILLE Christophe
<del>BRUN</del> Joël (excusé)	NITKOWSKI Zénon
<del>CHARPY</del> Laetitia (excusée)	ROCHE Jean
CHARVET Dominique	SERPOL Robert
GUILLET David	<del>SOULIERS</del> Daniel (excusé)